

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du quatorze mars deux mille dix sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRESENTS :

M. de La RONCIERE	Mme LILLY	M. DETOLLE
Mme HERVÉ (à partir du point n°2)	M. JIAUME	M. FORTIN
Mme PARPEX	M. VILLEMUR	Mme BOMPAIRE
M. DECOUX	Mme BAHIER	M. GIAFFERI
Mme MARLE	Mme THARAUD-DEWAVRIN	Mme de LONGEVIALLE MOULAÏ
M. de GESTAS (à partir du point n°3)	Mme COHEN	Mme CANDELIER
Mme TEXIER	Mme MESMIN	Mme BOUQUET
M. HAAS	M. JEAN	M. PACE
M. BROUTIN	M. HOFFSCHIR	
	M. NEROT (à partir du point n°3)	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. HUBERT	à	M. de La RONCIERE
Mme ROUX-FOUILLET	à	Mme BOMPAIRE
M. DURDUX	à	Mme de LONGEVIALLE MOULAÏ
Mme BASTIDE	à	Mme HERVÉ

ETAIENT EXCUSES :

M. BELARBI
M. HAZARD

HÔTEL DE VILLE

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

ETAIENT ABSENTS :

Mme GALLAIS
M. DELACOUR

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Romain HOFFSCHIR a été désigné secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2017.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGETAIRES, PATRIMOINE

2. Budget communal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 du budget principal.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

3. Budget communal - Approbation du budget primitif de l'exercice 2017 et du budget primitif du service annexe du parking du Théâtre.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

4. Approbation d'une convention de gestion pour l'exercice de la compétence « Ramassage scolaire » avec Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Madame HERVÉ

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

5. Approbation d'une convention avec le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Hauts-de-Seine, pour la réalisation d'une charte architecturale.

Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

AFFAIRES CULTURELLES, JUMELAGE, ACTIONS SPORTIVES

6. Approbation d'une convention d'objectifs avec l'association Dynamic Sèvres.

Rapporteur : Monsieur HAZARD

7. Révision de la redevance d'occupation du domaine public communal en matière de brocante

Rapporteur : Monsieur DECOUX

ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GENERAUX

8. Modification de la délibération n°2016-045 du 26 mai 2016 relative aux indemnités de fonctions des élus.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

9. Approbation de la Charte du dialogue social de la Ville de Sèvres.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

10. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame HERVÉ

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 MARS 2017**

L'appel nominal étant terminé, Monsieur le Maire propose d'examiner les points à l'ordre du jour.

*

1°) Approbation du compte rendu de la séance du 9 mars 2017 (point reporté)

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur de LA RONCIÈRE explique que le compte rendu de la séance du 9 mars n'est pas prêt et ne peut pas être approuvé lors de cette séance.

2°) Budget communal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 du budget principal

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX remercie les services et la direction financière d'avoir repris, pour la première fois, le résultat de 2016 de façon anticipée, avant le vote du budget primitif. Cela apporte davantage de clarté et fournit tous les éléments de clôture. Habituellement, le résultat se constate lors du vote du compte administratif. S'il peut être estimé avant l'adoption du compte administratif et du compte gestion, il est possible de procéder à sa reprise anticipée. Un travail effectué avec le trésorier a permis d'estimer ce résultat qui est proposé avec l'inclusion d'un état des restes à réaliser au 31 décembre. Le résultat reporté de fonctionnement est donc évalué à 2 539 682,85 euros. Monsieur DECOUX invite à délibérer sur ce point précis avant d'aborder le budget primitif.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Mme CANDELIER.

Mme CANDELIER demande à Monsieur le Maire de dissocier le vote des articles 1 et 2. Elle confirme que le Conseil municipal de Sèvres intègre pour la première fois les résultats d'un budget N-1 de façon anticipée. Elle est favorable à cet exercice positif, car il permet une plus grande transparence et sincérité ainsi que de meilleures prévisions. En revanche, elle votera contre l'article 2 concernant le résultat du budget de la majorité, contre lequel elle s'est déjà exprimée. Elle n'approuve pas la façon dont Monsieur le Maire a traité le budget l'année précédente.

Monsieur de la RONCIÈRE reconnaît le travail considérable fourni par les services, qui ont dû effectuer simultanément la clôture, le budget primitif et le DOB. Il suggère que le budget de l'année suivante soit construit à un rythme différent. Il met aux votes l'approbation de la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2017.

ARTICLE 1 – Approuve la reprise des résultats pour l'exercice 2017

L'article 1 de la délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur de la RONCIÈRE ajoute que la décision d'affecter les résultats au budget primitif et l'affectation définitive auront lieu quand le compte administratif sera validé et soumis au vote. Il met aux voix l'article 2.

ARTICLE 2 – Décide l'affectation de ces résultats au budget primitif, l'affectation définitive étant validée suite au vote du compte administratif

L'article 2 de la délibération est adopté à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

3°) Budget communal – Approbation du budget primitif de l'exercice 2017 et du budget primitif du service annexe du parking du théâtre
Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX aborde d'abord le budget de la Ville. Ce dernier est marqué par la reprise du résultat anticipé pour 2 539 680 euros qui s'intègre aux recettes de fonctionnement et participe à la constitution de l'épargne brute de la Ville, qui s'affiche à 4 907 000 euros.

Monsieur DECOUX rappelle que le budget de fonctionnement est constitué de deux postes majeurs, à savoir les charges de personnel (44,6 %) et les charges à caractère général (22,6 %). Ces ordres de grandeur restent relativement stables.

Concernant les charges de personnel, la masse salariale stable au cours des précédentes années augmentera de 545 000 euros. Cette hausse s'explique essentiellement par des éléments imposés par l'Etat, tels que la hausse du point d'indice et les élections présidentielles et législatives (80 000 euros), et par la reprise des études du soir (188 000 euros). La hausse du point d'indice conduit également à une meilleure rémunération du personnel. Une revalorisation de l'ex-glisement vieillesse technicité s'élève à 41 000 euros. Selon Monsieur DECOUX, la Ville continue à investir dans son personnel, ce qui permet de rendre un service de bonne qualité aux Sèvriens.

Un autre élément important de dépenses réside dans les contributions, à savoir le FSRIF et le FPIC. L'un augmente de 91 000 euros et l'autre baisse de 52 000 euros, soit une hausse nette de 39 000 euros. Le FSRIF a été multiplié par 6 en quatre ans, soit une hausse de 58 % par an. Le FPIC a été multiplié par 1,7 en quatre ans, soit une hausse de 14 % par an. Monsieur DECOUX résume ainsi le contexte des demandes de l'État. Il aimerait que les recettes de la Ville augmentent dans les mêmes proportions.

Sur cinq ans, entre 2012 et 2016, ces péréquations représentent un total de 3,8 millions d'euros, soit une hausse significative de 22 % d'impôts et quasiment le coût de reconstruction d'une piscine, qui est un sujet d'actualité à Sèvres. Selon Monsieur DECOUX, cette capacité d'investissement est perdue pour Sèvres ou offerte à d'autres communes.

La Ville a choisi d'augmenter de 3,7 % les subventions aux associations, soit un peu plus de 1 million d'euros. La répartition par secteurs reste assez constante dans le temps avec deux grands contributeurs, à savoir le SEL et le CCAS, qui représentent globalement 48 % des subventions.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité pour 54 %. Pour la première fois, le budget primitif affiche la reprise anticipée des résultats à hauteur de 6 %. Ces masses restent assez stables, hormis les dotations de l'État et participations qui diminuent. Globalement, les recettes de fonctionnement s'inscrivent en hausse, mais en baisse hors reprise du résultat. Les dotations baissent de quasiment 11 % et les produits fiscaux se maintiennent à + 0,05 % suite à une revalorisation des bases. Monsieur DECOUX précise que la Ville a choisi de laisser la fiscalité inchangée cette année, ce qui demande un effort budgétaire significatif dans le contexte actuel avec les péréquations en hausse (+ 58 % de FSRIF par an et + 14 % de FPIC par an) et une fiscalité stable.

Concernant les ressources en provenance de l'État, la DGF baisse de 19 % et les compensations fiscales sur la taxe d'habitation et la taxe foncière baissent de 20 %. Ces pourcentages assez importants représentent une baisse de 41 000 euros en valeur. La DGF baisse de 2,6 milliards d'euros au niveau national. Cette baisse représente l'équivalent de 15 % d'impôts chaque année pour Sèvres. Comme pour d'autres communes de profil similaire, les efforts demandés sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

Depuis les huit dernières années, l'évolution de la DGF montre un décrochement en 2013, qui se renforce en 2014, et le montant de la perte annuelle (soit 1,7 million d'euros par an) par rapport à ce qui aurait dû être perçu si la tendance des années 2009 à 2013 s'était poursuivie.

Selon Monsieur DECOUX, il est intéressant de confronter les chiffres de la DGF et des efforts demandés à ceux du déficit public 2016 publiés par l'INSEE au cours de la semaine précédente, qui dépassent l'objectif du gouvernement. Le déficit public atteint 3,4 % du PIB en 2016, contre 3,3 % promis par le gouvernement, soit 75,9 milliards d'euros. Selon l'INSEE, l'essentiel de ce déficit public provient de l'État, dont le besoin de financement s'est élevé à 74 milliards d'euros en 2016 contre 71,6 milliards d'euros en 2015, soit une hausse de 2,5 milliards d'euros. Dans le même temps, les collectivités locales ont dégagé une capacité de financement de 3 milliards d'euros en 2016. Monsieur DECOUX note que des efforts sont demandés au niveau local, mais que les objectifs de déficit ne sont pas tenus au niveau national.

La dette publique, qui est un sujet de préoccupation très important pour le pays, atteint 96 % du PIB fin 2016, contre 95,6 % du PIB fin 2015. Tous les efforts demandés au niveau local représentent une part assez faible de la dette nationale et ne contribuent pas à la baisse de l'endettement.

Concernant le budget de Sèvres, Monsieur DECOUX souligne le fait que les charges à caractère général baisseront de 2,44 % en 2017, ce qui est à la fois un défi et la condition nécessaire pour équilibrer ce budget sans hausse de fiscalité. Il rappelle la hausse de 2,4 % des charges de personnel et son caractère essentiellement exogène. Les dépenses progresseront de 0,96 % alors que les recettes baisseront de 2 %. L'effet ciseaux, souvent évoqué lors de débats budgétaires, n'a donc pas disparu.

Concernant le solde du compte de fonctionnement, Monsieur DECOUX constate une épargne brute prévisionnelle de 4,9 millions d'euros et une épargne nette prévisionnelle de 3,2 millions d'euros après remboursement de l'annuité de la dette. Le compte administratif anticipé étant comparé à un BP intégrant déjà le résultat de l'année, cela représente une stabilisation de l'épargne nette en tendance annuelle. Cette performance mérite d'être soulignée dans le contexte actuel.

La dette de la Ville est très saine. Monsieur DECOUX souligne qu'elle sera divisée par deux en quatre ans, et ce à deux reprises. Ainsi, la Ville continuera à trouver des marges d'endettement si nécessaire pour des investissements futurs. Ceci est confirmé par le faible ratio de dette sur le total des recettes de fonctionnement, qui se situe environ à la moitié de la moyenne de la strate. La tendance entre 2014 et 2017 est légèrement à la hausse pour la strate, alors qu'elle est franchement baissière pour la Ville, laquelle se situait dans la moyenne de la strate en 2011. Selon Monsieur DECOUX, les communes de la strate se sont probablement réendettées, tandis que Sèvres a effectué un désendettement constant.

Le budget d'investissement est essentiellement constitué, hors annuité de la dette, de dépenses d'équipement. Celles-ci représentent 45 % du budget d'investissement et 73 % en intégrant les restes à réaliser du fait de la reprise de résultat. L'essentiel des investissements de la Ville est destiné au patrimoine immobilier de la ville ou à des études au titre des travaux. Une perspective montre des dépenses d'équipement à 4,04 millions d'euros pour 2017, ce qui reste comparable aux années précédentes. Monsieur DECOUX constate donc que la Ville continue à investir pour Sèvres et ses habitants. Les dépenses d'équipement équivalent à 20 % de fiscalité annuelle, ce qui constitue un ratio très satisfaisant, d'autant que la Ville se situe dans une fiscalité post-établissement public territorial. Le chiffre serait légèrement supérieur si la Ville se plaçait en pré-Métropole du Grand Paris.

Le programme d'investissement de 2017 a quatre volets. Le premier est le volet patrimonial de la commune avec deux grandes opérations, qui ont été soulignées lors du DOB : la rénovation de la galerie du théâtre (200 000 euros) et de l'église (550 000 euros). Ces opérations donnent lieu à une participation du Conseil départemental au titre du programme triennal. Au deuxième volet, les écoles sont un axe important et de nombreux travaux de sécurisation s'y poursuivront, en termes d'incendie, d'intrusions et de sécurité des personnes. Une réfection des sanitaires aura également lieu à l'école Gambetta B. Le troisième volet concerne les crèches et le sport. La Ville continuera à maintenir son patrimoine de crèches pour l'accueil des plus petits habitants de Sèvres, une rénovation patrimoniale de la crèche Beauregard et la sécurité des personnes. En matière de sport, un investissement important de 350 000 euros portera sur des travaux d'isolation, de couverture et d'électricité au stade Wagner. Le

dernier volet concerne des travaux de sécurité et de diagnostic à l'échelle de la ville. Ces travaux diffus ne visent aucun bâtiment en particulier, mais il est essentiel de maintenir la sécurité gaz, électricité et incendie sur l'ensemble du patrimoine, de poursuivre l'entretien des toitures ainsi que l'accessibilité des locaux dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Grâce à la reprise du résultat, la Ville peut inscrire des travaux d'entretien du patrimoine en hausse de 29 % par rapport à 2016, tout en maintenant un remboursement du capital de la dette pour 1,7 million d'euros. Elle peut ainsi réaliser l'ensemble des opérations nécessaires cette année.

Le budget annexe du parking du Théâtre comporte essentiellement des charges de copropriété en hausse de 12 %, tandis que les recettes attendues sont inscrites en progression de 9 %. La différence est comblée par une subvention d'équilibre de la Ville de 35 000 euros.

Monsieur de la RONCIÈRE remercie Monsieur DECOUX pour son exposé clair, synthétique et qui pointe les éléments impactant le budget. Il cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ excuse l'absence de Monsieur DURDUX à ce Conseil pour des raisons professionnelles. Elle remercie Monsieur DECOUX pour la présentation du budget 2017 de Sèvres, ainsi que les services pour la préparation du document présenté, qui permet à l'assemblée de comprendre aisément les enjeux du budget et la richesse de ses informations. Elle salue également l'incorporation au budget de deux notions très importantes, à savoir le résultat incorporable et les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement, chacun se rapportant à l'année précédente. Elle estime que ces éléments, demandés depuis plusieurs années par son groupe, donnent une vision plus complète et fidèle des enjeux budgétaires pour l'année à venir. Il s'agit désormais de travailler pour disposer en même temps du compte administratif et du budget. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ note que Monsieur le Maire et son équipe arrivent à la moitié de leur mandat en matière de gestion.

Sur le fond, elle note peu de changements par rapport aux autres années. Le taux d'imposition remonté l'année précédente ne diminue pas. Elle souligne que, entre 2008 et 2016, les taux d'imposition directe de la Ville (taxes foncière et d'habitation) ont augmenté de plus de 20 % et ont généré un effort de contribution financière des Sévriens de près de 4 millions d'euros annuels en 2016 par rapport à 2008, le rapport de la position locale étant passé de 11,8 millions d'euros à près de 16 millions d'euros. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ se demande ce qu'il advient des 4 millions d'euros de différence. Elle concède que l'État en absorbe 2,6 millions d'euros *via* des baisses de dotations non maîtrisées par la Ville. Le reste sert principalement au remboursement accéléré d'une dette relativement faible.

Selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, ce remboursement pourrait alléger la pression fiscale des Sévriens et augmenter leur pouvoir d'achat si la Ville décidait de l'effectuer à un rythme moins soutenu. De plus, elle note que le coût des services augmente fortement, notamment en matière scolaire. Le coût de la restauration scolaire reste stable pour la Ville, mais le prix augmente de 13 % pour les familles, entre 2014 et 2017. En volume, le coût du ramassage scolaire baisse de 20 %, mais les prix augmentent de 10 % pour les familles. Les effectifs d'ATSEM diminuent également.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ note que, entre 2014 et 2017, les subventions aux associations baissent de 13 %, hormis les trois dotations les plus importantes (Dynamic, SEL et Maison de la Famille). Au total, les subventions baissent de 20 %, forçant certaines associations à augmenter leurs tarifs envers les Sévriens.

Elle remarque que la Ville pourrait agir sur certaines dépenses et ne le fait pas. La mise en place d'un plan volontariste énergie pour diviser ce poste par deux est selon elle indispensable. Le lancement d'une telle démarche dix ans auparavant, comme suggéré par le groupe de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, aurait pu permettre d'économiser 500 000 euros en 2017 et les années suivantes. Alors que chacun se soucie de l'environnement et que des économies de fonctionnement sont nécessaires, elle juge incompréhensible le fait de ne pas entamer une telle démarche.

Concernant la décision de la Ville d'engager les travaux de la galerie du Théâtre en 2017 pour un montant significatif, elle rappelle qu'il serait sain de disposer d'une enveloppe globale des

travaux de la Ville pour en étudier globalement le financement. Par ailleurs, le scrutin des élections nationales génère une forte incertitude sur le devenir de la fiscalité et des revenus destinés aux collectivités locales. Elle jugerait judicieux de poursuivre les études, mais de ne lancer les travaux qu'en disposant d'une vision du périmètre des travaux et du nouvel environnement politique postélectoral. Pour ces raisons, le groupe de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ votera contre ce budget.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER remercie Monsieur DECOUX pour sa présentation et les services de la Ville pour le travail accompli pour la préparation du budget primitif 2017. Elle remarque à nouveau que l'intégration des résultats du budget précédent au budget primitif, réalisée pour la première fois, rend les chiffres présentés plus sincères. Malgré la complexité du travail pour les services, elle pense que cette intégration anticipée est positive et évitera probablement une modification importante du budget. Par ailleurs, elle permet sans doute de finaliser le budget primitif dans de meilleures conditions, sans faire appel à la fiscalité. Le budget ne montrant aucune rupture avec les précédents, Madame CANDELIER votera défavorablement.

Elle répète que la Ville a agi au maximum sur les dépenses de personnel, tandis qu'elle n'a pas traité les dépenses des fluides (électricité, chauffage, eau) supérieures à 1 million d'euros annuel depuis plusieurs années. Selon elle, de vraies mesures d'investissement sur le patrimoine municipal permettraient d'atteindre rapidement des gains d'économie importants.

Elle note l'absence d'augmentation d'impôts en 2017, dans le contexte d'une année électorale. Elle n'est cependant pas convaincue que la majorité municipale puisse faire oublier l'augmentation de 4 % décidée en 2016. La seule augmentation prévue en 2017 correspond aux recettes et participations diverses et affectera les usagers du service public.

Madame CANDELIER estime que l'investissement manque de volontarisme depuis le début du mandat de Monsieur le Maire. La moyenne avantageuse de 5,92 millions d'euros par an entre 2008 et 2016 présentée pour les dépenses d'équipement tient compte d'un investissement important du mandat précédent, concernant la reconstruction de l'école Croix-Bosset. En réalité, la moyenne s'élève selon elle à 3,9 millions d'euros par an pour les dépenses d'équipement depuis le début du mandat. Hormis les frais d'études, les acquisitions de logiciels et les travaux pour l'église, le reste du patrimoine municipal ne connaîtra pas d'amélioration significative en 2017.

Madame CANDELIER s'est étonnée en commission de la prise en charge par la Ville d'une étude prévue pour le SEL. Cette prise en charge serait légitime selon elle, s'il s'agissait de travaux incombant au propriétaire, par exemple en matière de mise aux normes. En revanche, le titre de l'étude « *Projet de création d'une activité de restauration à dimension culturelle* » évoque davantage un projet lié au contenu du SEL. L'étude devrait donc être menée avec les moyens de l'EPCC plutôt qu'avec ceux de la Ville, chaque entité ayant son budget indépendant et son personnel.

Madame CANDELIER s'étonne également de l'absence de mention de la dotation exceptionnelle du CCAS à la Ville de 250 000 euros en investissement. De même, l'engagement de la Ville auprès du trésorier payeur de consacrer cette somme dans un investissement à caractère social n'apparaît pas dans le document. Selon elle, la hausse des subventions aux associations affichée par la Ville est essentiellement due au rétablissement de la subvention habituelle du CCAS, lequel n'en avait quasiment pas reçu l'année précédente du fait de son budget excédentaire.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Monsieur DECOUX.

Monsieur DECOUX se dit surpris par le fait que Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ voit peu de changements dans le budget, compte tenu des taux de variation qu'il a évoqués pour certaines masses. Il considère au contraire que le budget évolue beaucoup et qu'un travail important est nécessaire pour le stabiliser. Il juge que la présentation de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ depuis l'année 2008 est orientée. Il confirme l'exactitude de la hausse d'impôts de 4,2 millions d'euros entre 2008 et 2016. La DGF a augmenté de 2,8 millions d'euros entre 2009 et 2016 et les péréquations de 1,3 million d'euros, soit un cumul de 4,1 millions d'euros. Selon lui, la totalité de la hausse a donc

été reprise par l'État. Pour respecter la stabilité d'un budget, la diminution de recettes appelle soit la diminution de services, soit l'augmentation de recettes.

Monsieur DECOUX ne partage pas l'analyse de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ sur la dette qui est remboursée à un rythme normal et non accéléré. L'allongement de la durée de la dette pour alléger la pression fiscale serait une mauvaise gestion selon lui. Dans le contexte actuel, un niveau d'endettement faible est une garantie pour l'avenir. La fiscalité semble toujours trop importante, mais elle est la contribution de chacun à la vie de son pays ou de sa commune.

Il confirme que le prix des services a augmenté tout en restant assez modique. Il représente également une contribution à un service, dont le coût augmente. Monsieur DECOUX rappelle que le panier du maire augmente à un rythme supérieur à celui de l'inflation. Il trouve surprenant de vouloir délivrer des services de bonne qualité avec des dépenses croissantes et sans augmentation des recettes.

Monsieur DECOUX affirme que la majorité municipale travaille sur le sujet des économies d'énergie durant le mandat en cours.

Il confirme à Madame CANDELIER que la reprise du résultat apporte une aide évidente au budget primitif. Sans cette reprise et dans le contexte actuel sous pression, la Ville ne pourrait pas présenter un tel budget. Il reconnaît que des économies peuvent être faites sur les fluides. Il confirme que la majorité travaille sur ce sujet de long terme. Concernant le manque supposé de volontarisme du budget d'investissement, il rappelle que 3,9 millions d'euros par an de dépenses d'équipement, auxquels s'ajoute l'annuité de la dette de 1,7 à 1,9 million d'euros, représentent quasiment 6 millions d'euros par an pour une épargne brute de 4,9 millions d'euros. C'est selon Monsieur DECOUX un très bon résultat et surtout stabilisé. La Ville pourrait investir davantage en s'endettant. L'endettement convient pour des investissements nouveaux à long terme et non pour l'entretien du patrimoine. Il considère que l'argent des Sévriens ne serait pas très bien investi ainsi.

Monsieur DECOUX évoque les deux points soulignés par Madame CANDELIER en commission des finances. Premièrement, les études pour le restaurant du SEL sont prises en charge par la Ville, car cet établissement peut seulement effectuer des réparations locatives. Selon la convention qui le lie avec la Ville, « *l'occupant ne peut apporter aucune modification, démolition, construction dans les locaux occupés* ». Les études et travaux sont donc engagés par la Ville, en conformité avec la convention. Deuxièmement, 250 000 euros au titre de subventions d'investissement proviennent effectivement du CCAS. Bien qu'elle n'ait pas à justifier d'un investissement social dans le budget, la Ville remplit ses obligations auprès du trésorier.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Madame HERVÉ.

Madame HERVÉ souhaite apporter une précision concernant les tarifs scolaires. Elle rappelle le coût d'un repas, compris entre 10 et 11 euros, et la prise en charge maximale de 4,90 euros par un Sévrien. La prise en charge de la Ville reste donc importante et elle est supérieure pour les familles ayant des moyens plus modestes. Elle rappelle certains gestes de la Ville en faveur des familles, tels que la reprise des études à sa charge suite à l'arrêt de l'association qui s'en occupait, des investissements conséquents sur le numérique pour aider les enfants à acquérir des compétences importantes pour leur futur et des investissements pour maintenir le ramassage scolaire sur le quatrième circuit. La Ville essaie donc d'agir envers les familles, en facilitant leur vie et en réduisant les coûts de scolarité de leurs enfants.

Monsieur de la RONCIÈRE remercie Monsieur DECOUX d'avoir accepté la comparaison par rapport à l'année 2008. Il propose cependant de se limiter à l'évolution du budget depuis 2013. Le manque à gagner entre la baisse de la DGF et l'augmentation des fonds de péréquation est de 3,2 millions d'euros entre 2017 et 2013, soit l'équivalent de 91 agents ou 29 % des agents permanents rémunérés par la Ville. C'est aussi le budget de fonctionnement annuel global pour la piscine, la médiathèque, le SEL et une crèche. La Ville a supporté cette différence et ce fonctionnement avec des marges dégagées. Par ailleurs, l'agrégation de ces baisses successives s'élève à 8,3 millions d'euros, soit la perte de dotations reçues auparavant. Cette somme permet de nombreux investissements. Monsieur de la RONCIÈRE ajoute que l'équivalent de la captation par l'Etat représente 16 % des recettes fiscales de la Ville depuis le budget 2013. Selon lui, l'effort de gestion de la Ville est donc

évident, pour ne pas repercuter l'intégralité de cette captation par une baisse des services ou par une hausse de la fiscalité locale dans les mêmes mesures.

Concernant le SEL, il existe une convention de mise à disposition de celui-ci, dont la Ville est propriétaire, à l'établissement public. Dans son article 4, cette convention « *interdit au SEL de faire des travaux de modification, démolition, construction dans les locaux loués* ». Depuis 2008, 1 535 000 euros de dépenses ont été supportés par la Ville pour des travaux importants. L'étude concernant l'installation d'un restaurant au SEL incombe donc au propriétaire.

Concernant le CCAS, le produit de la vente est injecté dans un programme de mise en accessibilité durant neuf ans à hauteur de 100 000 euros pour 2017 et de 1 707 990 euros sur la période totale. Le cabinet médical a coûté 255 000 euros d'acquisition hors frais de notaire et 197 000 euros hors taxe de travaux. L'intégration des revenus produits par la vente d'appartements dans une dépense sociale se traduit donc facilement.

Monsieur de la RONCIÈRE propose de procéder au vote du budget primitif 2017 par chapitre.

Le budget est voté par chapitre, au vu de la balance générale.

SECTION FONCTIONNEMENT (Recettes/Dépenses)

La section de fonctionnement est adoptée à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

SECTION INVESTISSEMENT (Recettes/Dépenses)

La section d'investissement est adoptée à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

VOTE GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif est adopté à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

Monsieur de LA RONCIÈRE propose de procéder au vote du budget annexe du parking du Théâtre par section.

Budget annexe du parking du Théâtre

SECTION FONCTIONNEMENT (Recettes/Dépenses)

La section de fonctionnement est adoptée à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

SECTION INVESTISSEMENT (Recettes/Dépenses)

La section d'investissement est adoptée à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

VOTE GLOBAL DU BUDGET ANNEXE DU PARKING DU THEATRE

Le budget annexe du parking du théâtre est adopté à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

4°) Approbation d'une convention de gestion pour l'exercice de la compétence « Ramassage scolaire » avec Grand Paris Seine Ouest Rapporteur : Madame HERVÉ

Madame HERVÉ explique que, après divers transferts de compétences entre le STIF et GPSO en tant que communauté d'agglomération et en tant qu'EPT, la commune se substitue à eux dans la compétence « ramassage scolaire » pour gérer la relation avec les familles et les ATSEM et certaines ASVP présents dans les cars de ramassage scolaire. En 2014, un quatrième circuit s'est ajouté aux trois existants. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un ramassage a été ajouté le mercredi matin. En 2016, les circuits Troyon et Danton ont fusionné le matin et le circuit Danton a été maintenu le soir, suite à la réduction de la prise en charge financière de GPSO sur ce quatrième circuit.

Dans des soucis de rationalisation et de facilité d'organisation pour la Ville, il a été convenu de mettre en place une convention d'un montant forfaitaire de 88 000 euros en année pleine, permettant à Sèvres d'exploiter trois ou quatre circuits, selon ses souhaits. Il est donc demandé d'approuver la convention avec l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest de gestion du transport scolaire de Sèvres d'un montant forfaitaire de 88 000 euros TTC en année pleine et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ indique que le bref historique évoqué dans le rapport de présentation aurait pu remonter au-delà de 2010. Elle note que l'arrêt de Châtaigneraie a été supprimé en 2015, obligeant les enfants à marcher durant 800 mètres sur une portion dangereuse. À la rentrée 2016, le circuit vers Troyon a été modifié, obligeant certains enfants à prendre le car à 7 heures 40. Les élus de gauche ont attiré l'attention sur les désagréments engendrés pour les familles et les enfants. De nombreux parents recourent au ramassage scolaire pour leurs enfants et ce sujet est souvent évoqué lors des conseils d'écoles. Les parents s'interrogent sur la pérennité du service, notamment du fait de la topographie de Sèvres avec l'emplacement des écoles. Pour rejoindre les écoles du plateau, il est nécessaire de traverser une zone boisée peu sécurisée pour des enfants, malgré les travaux entrepris, et les négociations avec l'ONF sont difficiles. Des fratries éclatées sur des écoles maternelles et élémentaires distantes obligent les parents, et *a fortiori* les familles monoparentales, à laisser leurs enfants au ramassage scolaire. Il est difficile de demander des dérogations, car les écoles du centre sont déjà chargées. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ ajoute que la grande rue et l'avenue de l'Europe sont très encombrées et polluées, avec des passages délicats, notamment au niveau du carrefour Gabriel-Péri.

Selon elle, les parents réfléchissent à des solutions alternatives, notamment avec un pédibus. Celui-ci, pratiqué de façon spontanée par de nombreux enfants, peut être porté par une association existante ou créée pour l'occasion, ou par la collectivité. Peu de collectivités l'effectuent, bien qu'elles puissent sécuriser des points noirs du parcours et apporter un soutien logistique et financier au

dispositif. Selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, les parents seraient à l'écoute d'une discussion à ce sujet, le cas échéant.

Certaines communes réfléchissent largement au sujet des transports dans les écoles, notamment en termes d'économies d'énergie. Par exemple, Suresnes met en place un plan de déplacement d'établissements d'enseignement organisé en relation avec l'ADEME et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies. Cet outil permet à chaque établissement de réaliser un diagnostic de la mobilité des enfants et des parents entre le domicile et l'école. Il permet d'étudier les freins aux changements d'habitudes ainsi que les opportunités susceptibles de favoriser une évolution des comportements. Il permet d'identifier des solutions pour réduire aux abords des écoles le trafic automobile quotidien de transit. Ce plan aide enfin à discerner et à mettre en place les meilleures alternatives à la voiture, les systèmes d'accompagnement collectif les mieux adaptés. Ces plans sont pilotés par la commune avec un partenariat école-parents après un diagnostic.

Dans ce cadre, à côté des mesures de sensibilisation à l'usage abusif de la voiture, d'une réflexion sur les abords des écoles, des actions peuvent être menées pour rationaliser les déplacements et répondre aux besoins, parmi lesquelles le pédibus, le covoiturage, l'optimisation sur le ramassage scolaire. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ estime que la Ville peut y réfléchir pour élargir sa vision du ramassage scolaire.

Elle s'excuse d'avoir élargi ce sujet, qui touche les enfants et l'environnement et que l'opposition ne peut plus aborder dans la caisse des écoles.

Madame CANDELIER note l'absence d'une annexe stipulée dans l'article 1 de la convention, concernant les établissements circulaires desservis, le nombre de services par jour, le nombre de jours de fonctionnement, les kilométrages en charge du circuit, les horaires, nombre de véhicules et itinéraires. Elle ajoute qu'elle n'a pas reçu cette annexe. Selon elle, il est préférable de bien connaître la ville pour comprendre les circuits.

Elle rejoint les propos de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ sur les témoignages de parents inquiets sur la pérennité du service de ramassage scolaire. Elle invite Monsieur le Maire à les rassurer et à leur confirmer le fonctionnement de l'ensemble des circuits existants à la prochaine rentrée scolaire. Madame CANDELIER émet un doute à ce sujet, car le projet de convention laisse à la Ville de Sèvres l'opportunité d'installer le circuit n°3 et éventuellement le circuit n°4, qui concerne Danton le soir.

Outre les difficultés sur le quartier de la Châtaigneraie, une mauvaise qualité du service a également été signalée à Madame CANDELIER, notamment avec des retards ou le non-passage de bus, laissant même un enfant seul dans la rue. Elle renouvelle sa demande auprès de Monsieur le Maire de répondre aux inquiétudes des parents et d'étudier une amélioration du service rendu.

Madame HERVÉ rappelle que Sèvres est la dernière ville du département disposant d'un ramassage scolaire et en outre de quatre circuits. Sèvres soutient ce service qui aide un certain nombre de familles, compte tenu de l'organisation et de la topographie de la ville. Malgré la suppression de la subvention de GPSO pour le quatrième circuit en 2016, la Ville a maintenu les quatre circuits au bénéfice des familles.

Madame HERVÉ confirme la suppression de l'arrêt Châtaigneraie pour des raisons déjà évoquées, liées à un changement de réglementation sur la taille des bus. Cet arrêt a été sécurisé.

Elle précise que la faible participation au service de ramassage s'élève à 50 euros par an et par famille, ce qui concerne seulement 7 % des enfants sévriens usagers des bus, soit le matin soit le soir.

Concernant la pérennité du ramassage scolaire, la signature de la convention par GPSO est un bon signe adressé aux familles selon Madame HERVÉ, au moins pour la poursuite du service pour les Sévriens à la rentrée prochaine.

Elle confirme que les discussions avec l'ONF sont compliquées, notamment pour la traversée de la forêt.

Elle rejoint l'avis de Madame CANDELIER concernant le pédibus et le covoiturage, lequel a été mis en place par la municipalité dans toute la ville. Elle note que les parents peuvent s'organiser entre eux pour emmener leurs enfants. Le sujet du pédibus est régulièrement discuté par la Ville avec les fédérations de parents d'élèves et notamment Anne TEXIER, lors de leurs deux ou trois réunions

annuelles. La municipalité a déjà proposé d'accompagner les parents à la mise en place de pédibus, de même que certaines associations existantes.

Madame HERVÉ ignorait qu'un enfant avait été laissé seul. Néanmoins, conformément aux réglementations et consignes diffusées aux parents, ces derniers sont responsables de leur enfant jusqu'à ce que le personnel municipal prenne le relais dans le bus. Elle admet la possibilité de retard d'un bus pour diverses raisons. En cas de souci, il n'existe pas de cars de remplacement.

Monsieur de la RONCIÈRE précise que Sèvres n'est pas en zone rurale et l'existence de quatre circuits scolaires a fortement surpris la dernière inspectrice de l'Académie lors de sa visite. Selon lui, il faut être conscient de la situation privilégiée de la ville et exceptionnelle dans le département pour les parents d'élèves, en termes de ramassage scolaire. Il ajoute qu'une cinquantaine d'enfants bénéficie de ce service, lequel a été accru avec la création d'un quatrième circuit, également maintenu après la suppression des fonds par GPSO.

Monsieur le Maire estime accessible le coût du service de 50 euros par an. Considérant 180 trajets dans l'année, le coût s'élève à 0,13 euro le trajet. Chaque service a un coût, mais celui-ci n'est disqualifiant pour personne.

Concernant les trajets entre le quartier excentré de la Châtaigneraie et l'école Cotton, il fait état d'un problème de dimensionnement des bus suite à une variation de normes, ce qui a conduit à l'arrêt du circuit à l'intérieur du quartier. Par ailleurs, pour faciliter le cheminement piéton des enfants à l'aller et au retour, une convention a été passée avec l'ONF lors du conseil du 9 mars pour la remise en état de la route des Verrières et de la partie forestière de la route de Gallardon, laquelle interviendra au cours des deux premières semaines d'avril. Monsieur le Maire espère donc que les enfants pourront emprunter cette voie propre durant l'hiver prochain.

Il confirme enfin qu'aucun circuit de ramassage scolaire ne sera supprimé l'an prochain. Il propose de procéder au vote de la convention.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

5°) Approbation d'une convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Hauts-de-Seine, pour la réalisation d'une charte architecturale
Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

Monsieur VILLEMUR explique que, dans un souci pédagogique à l'attention des maîtres d'ouvrage occasionnels, professionnels, publics ou privés, le centre d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Hauts-de-Seine propose ses services aux partenaires volontaires pour la conception et la réalisation d'une charte architecturale, dans le but d'améliorer la qualité architecturale et urbaine des projets de construction. Cette charte n'a pas pour objectif de produire des modèles formels, mais au contraire de respecter la qualité des sites et des structures urbaines, en aidant à mettre en œuvre un processus de création architecturale.

Dans ce cadre, la CAUE propose un travail en deux phases, à savoir :

- la réalisation d'un diagnostic architectural et urbain du patrimoine construit de la ville, avec l'identification des qualités majeures. Cette phase comprendra également la conception d'un document informatique et de présentation aux élus et services techniques de la commune ;
- la conception et la réalisation d'une charte sous forme d'un document papier illustré, tiré à 1 000 exemplaires et établi à partir des données de diagnostic.

Cette proposition permet à la Ville de tirer profit de l'expertise et du savoir-faire de l'équipe pluridisciplinaire du CAUE et de son expérience de conseil. Le coût de ce partenariat à la charge de la Ville s'élève à 12 000 euros, non soumis à TVA.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ indique qu'elle ne connaissait pas auparavant cette structure qui s'adresse tout autant aux particuliers, collectivités, artisans et enseignants. Présente dans tous les départements, celle-ci fête ses 40 ans en 2017. Ses conseils se revendiquent comme des laboratoires d'une autre culture architecturale et urbaine. Selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, cette structure peut apporter des conseils utiles sur l'architecture urbaine avec ses aspects culturels, environnementaux et d'équipement, d'autant plus dans le cadre de la réflexion entamée par la Ville sur son centre-ville et compte tenu d'importantes réformes territoriales. Elle votera donc pour cette délibération.

Monsieur de la RONCIÈRE propose de procéder au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité. Mme CANDELIER ne prend pas part au vote.

6°) Approbation d'une convention d'objectifs avec l'association Dynamic Sèvres
Rapporteur : Monsieur de la RONCIÈRE

Monsieur de la RONCIÈRE rappelle l'obligation pour toute association percevant plus de 23 000 euros de subventions annuelles de la part de la Ville de signer une convention d'objectif avec celle-ci. C'est le cas de Dynamic Sèvres. Il souligne les axes de travail que la Ville souhaite donner à Dynamic, en complément de ses actions existantes, à savoir :

- une action dans le domaine de la délinquance ;
- une action dans le développement du sport santé ;
- des actions de partenariat et de soutien avec les associations sportives sévriennes.

Ces objectifs sont mentionnés dans la convention d'objectifs.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ remercie l'équipe de Dynamic Sèvres pour le travail accompli. Cette association remplit un véritable rôle dans la ville, auprès d'un public de tous âges et d'horizons diversifiés. Elle doit continuer à assurer sa fonction de service des sports paramunicipal, favoriser la mixité et l'intégration par le sport et réunir les Sévriens. Elle a besoin de subventions pour assurer ce rôle qui dépasse celui d'une simple association sportive, d'autant qu'elle a perdu des recettes avec le départ des Pages jaunes et des salariés qui achetaient des cartes, lesquelles complétaient utilement les ressources de l'association. Le groupe de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ votera donc pour cette convention.

Monsieur de la RONCIÈRE indique qu'il transmettra les félicitations et encouragements de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ à l'équipe de Dynamic Sèvres. En l'absence d'autres demandes d'intervention, il propose de procéder au vote.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7°) Révision de la redevance d'occupation du domaine public communal en matière de brocante
Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX propose de réétudier la formule de la brocante de septembre, qui rassemble environ 400 exposants sur 910 emplacements. Elle attire beaucoup de monde et reste bénéficiaire, quoi que son bénéfice ait légèrement diminué au cours des dernières années du fait des contraintes de sécurité liées à Vigipirate. La question porte sur la possibilité d'attirer davantage

d'exposants professionnels, au nombre de treize seulement en 2016. Il s'agit donc de baisser le tarif de 202 à 150 euros afin de lever un frein éventuel pour les exposants professionnels.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ considère que la brocante est un moment important dans la vie des Sévriens, dont nombreux regrettent la brocante des enfants qui n'existe plus depuis plusieurs années. Cette manifestation familiale était une forme d'ouverture pour les enfants. Elle voit dans la proposition de la municipalité le souhait de professionnaliser davantage la brocante de Sèvres, ce qui l'éloignerait de son esprit. Son groupe s'abstiendra.

Madame CANDELIER se dit dubitative sur l'esprit de cette délibération. Selon elle, la municipalité augmente depuis quelques années les tarifs municipaux pour les familles sévriennes et il s'agit ici de diminuer le coût pour des entreprises privées sur leur occupation du domaine public. Elle votera contre cette délibération.

Monsieur DECOUX donne raison à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ concernant l'importance de la brocante dans la vie sévrienne. Il affirme que le but n'est pas de la professionnaliser puisque la session de 2016 a réuni 13 exposants professionnels pour 194 exposants particuliers. Il juge également important de préserver l'esprit de brocante et la fusion entre les deux anciennes brocantes.

Il répond à Madame CANDELIER que la délibération se base sur la loi de l'offre et de la demande. Une baisse du tarif de 50 euros montrera si celui-ci est éventuellement trop élevé. À raison de 13 exposants professionnels, la baisse globale de 650 euros n'impacterait pas le budget de la Ville de façon majeure. En revanche, Monsieur DECOUX se dit intéressé par un bon équilibre entre les particuliers et les professionnels, lesquels animent la brocante et attirent certaines personnes. Les familles continuent à donner son esprit à cette manifestation.

Monsieur de la RONCIÈRE met la délibération aux voix.

La délibération n°7 est adoptée à la majorité avec 4 abstentions : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. GIAFFERI et Mme BOUQUET et 1 vote contre : Mme CANDELIER. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

8°) Modification de la délibération n°2016-045 du 26 mai 2016 relative aux indemnités de fonctions des élus

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur DETOLLE explique que les règles applicables aux indemnités de fonctions des élus font référence à « *l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015* ». Dans le cadre de la réforme concernant le protocole du parcours professionnel carrière et rémunération applicable à la Fonction publique territoriale, il est prévu de faire évoluer cet indice de référence. Pour éviter une modification de la délibération à chaque évolution de l'indice, il est proposé de seulement se référer à « *l'indice brut terminal de la Fonction publique* », sans en préciser le niveau.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER note que le point de la Fonction publique a peu évolué au cours des dernières années. Elle votera contre, car elle est défavorable à la répartition proposée par la Ville. Elle souhaiterait que l'ensemble des conseillers municipaux soit indemnisé, même symboliquement.

Monsieur de la RONCIÈRE met la délibération aux voix.

La délibération n°8 est adoptée à la majorité avec 2 abstentions : M. GIAFFERI, Mme BOUQUET ; 3 votes contre : M. DURDUX (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ), Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

**9°) Approbation de la Charte du dialogue social de la Ville de Sèvres
Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur DETOLLE indique que la Charte du dialogue social de la Ville de Sèvres a été proposée par la Ville, amendée en groupe de travail par les représentants des organisations syndicales et adoptée à l'unanimité en comité technique paritaire. Ce texte important marque la volonté de la Ville d'aborder différemment les relations sociales et le dialogue social. Il sera suivi au fur et à mesure de son application. La municipalité en proposera des modifications chaque année si nécessaire, à sa propre initiative ou à celle des organisations syndicales.

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ se félicite de l'introduction de la charte qui avance l'importance d'un bon dialogue social au sein d'une collectivité. Ce dernier ne se résume pas aux échanges entre l'administration et les représentants du personnel – lesquels sont des interlocuteurs légitimes incontournables –, mais il doit également se matérialiser par une information constante vis-à-vis des agents. L'engagement syndical doit être encouragé pour favoriser la représentativité des agents. Le groupe de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ votera pour cette charte et souhaiterait être associé au point annuel qui sera effectué.

Monsieur DETOLLE précise que le texte sera distribué aux représentants des organisations syndicales, ainsi qu'à l'ensemble du personnel, et commenté par les deux parties signataires.

Monsieur de la RONCIÈRE note que, outre la reprise anticipée des comptes inédite, cette Charte constitue un deuxième document exemplaire discuté au cours de ce conseil. Le texte marque la considération des élus, de l'administration et de la direction générale pour les syndicats. Ils reconnaissent le travail syndical, font confiance aux syndicats et leur donnent des moyens pour travailler. Selon Monsieur de la RONCIÈRE, il est important d'adopter cette charte qui montre un esprit dont l'assemblée peut être fière, de façon collective. Il ajoute qu'elle a nécessité un travail important de rédaction et de négociation. Il remercie Monsieur DETOLLE, la direction générale, Monsieur KVATERNIK de la Direction des Ressources Humaines et les représentants syndicaux. Il propose de procéder au vote.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

**10°) Compte rendu de la délégation au Maire
Rapporteur : Madame HERVÉ**

Le compte rendu de délégation au Maire n'appelle aucune question.

*

Monsieur de LA RONCIÈRE aborde les questions adressées au conseil dans leur ordre d'arrivée. Il propose de répondre maintenant à la question posée par Monsieur DELACOUR, malgré l'absence de ce dernier à la séance. Il cède la parole à Madame HERVÉ.

*

Madame HERVÉ donne lecture de la question du groupe des élus socialistes.

« Monsieur le Maire,

Le 29 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal vous a donné délégation, entre autres, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Nous avons formulé à plusieurs reprises en Conseil municipal des observations sur les usages que vous avez faits de cette délégation, notamment sur deux opérations importantes qui ont eu pour effet de mettre des locaux municipaux à disposition d'entreprises privées.

Lors de la cérémonie de pose de la première pierre du cabinet médical des Bruyères, en réponse à une personne du public qui s'inquiétait des intentions de la Mairie concernant le centre technique municipal, vous avez simplement répondu que celui-ci ne quitterait pas le quartier. Cependant, cette réponse laisse entièrement ouverte la possibilité d'un déménagement total ou partiel dans le même quartier et n'exclut en rien une opération comparable à celle de Gévelot, de mise à disposition totale ou partielle des locaux actuels par location à un tiers. Pour rappel, cette opération n'avait donné lieu à aucune information préalable ou consultation du Conseil municipal.

Pourriez-vous préciser vos intentions concernant les bâtiments du centre technique municipal des Bruyères et, plus largement, vos intentions concernant les exercices prochains de cette délégation ? Nous comprenons que la délégation que vous avez reçue ne vous oblige pas formellement à informer le public ni le Conseil municipal au préalable, mais vous remercions néanmoins par avance pour votre réponse. »

Madame HERVÉ donne lecture de sa réponse à Monsieur DELACOUR.

« Monsieur,

Vous revenez sur la contestation de la délégation accordée par le Conseil municipal en faveur du Maire à propos de ce que la loi nomme le louage de choses, pour une durée n'excédant pas douze ans. Vous revenez plus particulièrement sur votre opposition aux conventions conclues avec le British Council et l'école Montessori. Pour être bien clairs sur l'usage, comme vous dites, fait par le Maire, nous avons consulté toutes les décisions prises en cette matière depuis un an. Il est ressorti que, en un an, une quinzaine de décisions ont été prises dans ce domaine.

Pour juger de l'intérêt de cette délégation et de la rapidité d'action qu'elle permet, il convient d'examiner chacune de ces décisions, en dehors des deux cas particuliers que vous citez souvent. Parmi cette quinzaine de décisions, cinq concernaient des occupations de locaux par des associations telles que la Maison de la Famille, le COS natation, le club de tennis, l'association Espace ou les enfants animateurs. Cinq concernaient les renouvellements de locaux d'habitation en faveur d'anciens instituteurs devenus professeurs des écoles, de l'époux devenu veuf d'un agent logé et des conditions d'accueil d'une famille de réfugiés. Deux concernaient des occupations de terrains, l'un pour le distributeur de billets des Bruyères et l'autre pour le déroulement d'un chantier.

Vous conviendrez que, dans tous ces cas de l'année 2016-2017, la rapidité d'action, le caractère répétitif des autorisations et le respect de situations individuelles justifiaient le recours à cette délégation, qui implique toujours une information systématique du Conseil dans le cadre des délégations du Conseil. À chaque séance, nous sommes à votre disposition pour répondre sur telle ou telle question.

Cependant, il demeure difficile de communiquer sur des intentions que nous n'avons pas. À propos du centre technique municipal situé 50 route du pavé des Gardes, je peux vous répéter ce que le Maire a dit encore récemment : « la Ville ne travaille pas sur un projet caché ou noir de cession de ce terrain ». Nous avons été informés par des riverains que des promoteurs s'étaient effectivement présentés à eux en racontant, pour les convaincre de vendre, qu'ils voulaient construire en lieu et place du centre technique municipal. Ce centre n'est pas à vendre. Nous avons récemment évalué ses capacités et les besoins des services dans une démarche d'optimisation. Je le répète : le centre technique municipal de Sèvres n'est pas à vendre. »

Monsieur de la RONCIÈRE fait état d'une autre question de Monsieur DURDUX, également absent. Il cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ donne lecture de la question de Monsieur DURDUX, en précisant qu'elle l'a elle-même écrite.

« Monsieur le Maire,

Ces derniers mois, en traversant le pont de Sèvres, nous avons vu se monter la Seine musicale. Les badauds à la station de bus se demandent ce que c'est. Certains parlent d'un planétarium. Je pense que la signalétique va certainement arriver dans un second temps. Je suis allée voir les programmes qui me semblent très variés. Les tarifs ont un spectre très large. Il faut toutefois espérer qu'il y aura des actions vers les publics plus éloignés de la culture. Nous pouvons espérer des retombées pour la ville de Sèvres en termes de dynamisme commercial, surtout dans ce quartier qui souffre beaucoup.

Dans le quartier de la Cristallerie, des lieux de restauration qui vivaient essentiellement sur l'offre du déjeuner ont en effet fermé après le départ de l'entreprise des Pages jaunes. Le Novotel qui reçoit parfois des équipes sportives pourra, je pense, aussi recevoir des artistes, des techniciens et des spectateurs.

Reste, côté Sèvres Manufacture, un bâtiment quasiment inutilisé : l'ancienne gare. Il y a eu des études dans le passé, quand vous étiez en charge de la culture. De jeunes entrepreneurs vous ont fait une proposition de collaboration que vous avez déclinée. Vous leur aviez dit que vous désiriez un projet plus ambitieux et que vous aviez déjà des pistes. Ils sont partis s'installer ailleurs. Entre temps, nous ne voyons toujours rien venir sur ce lieu. De nombreuses anciennes gares ont été réhabilitées, toujours rien sur Sèvres. Avez-vous des projets à l'étude sur ce lieu patrimonial qui fait face à la Seine musicale ? Pour le moment, il ne sert qu'à recevoir des panneaux d'information, c'est un peu dommage. Nous vous remercions de votre réponse. »

Monsieur de la RONCIÈRE cède la parole à Monsieur VILLEMUR, en charge de la délégation au patrimoine.

Monsieur VILLEMUR donne lecture de sa réponse.

« Nous partageons votre intérêt pour ce bâtiment qui a été réalisé à la fin du XIXe siècle et qui est un édifice mémoire des premières gares en périphérie de Paris. Jusqu'à alors, son emplacement la positionnait en proue, à l'extrémité du pont de Sèvres, et ouverte sur le musée de la Manufacture de Sèvres, le coteau boisé de Sèvres, la Seine, le pont de Sèvres et sur l'autre rive de Boulogne. Désormais, elle fait face à la Seine musicale.

Pour répondre rapidement à votre question, je vous précise que cette cité comprendra notamment une salle de 4 000 places assises ou 6 000 debout et assises, un auditorium de 1 150 places dédié à la musique classique et contemporaine non amplifiée, un pôle d'enregistrement et des salles de répétition pour les artistes, un orchestre en résidence, une école de chant, un grand salon de 1 300 m² pour colloques, séminaires, des espaces de restauration et des commerces à vocation culturelle.

Sans attendre l'ouverture de cette Seine musicale, dès notre élection, nous avons recherché un projet d'avenir pour cette gare avec un coût limité pour les finances des Sévriens. Dans un premier temps, nous avons travaillé avec la Société du Grand Paris qui est l'établissement public créé par l'État pour réaliser le nouveau métro automatique du Grand Paris. Notre proposition était que la

Société du Grand Paris remette en état ces locaux pour les utiliser comme lieu d'exposition des travaux de la SGP durant les dix ans de la construction de la ligne 15 sud et nord, avant de les restituer à la ville en bon état. Après un examen attentif de cette question, la Société du Grand Paris n'a pas souhaité donner suite à cette proposition.

Dans un second temps, nous avons porté devant le Département un projet culturel avec une offre de restauration. Le Département ne l'a pas retenu dans le cadre de la vallée de la culture.

Actuellement, nous sommes en discussion avec la Région pour qu'elle nous accorde un financement pour la réhabilitation de cet élément du patrimoine. La Ville souhaite aller au bout de cette piste d'un éventuel cofinancement avant de statuer sur le devenir de ce bien.

Dans le même temps, nous avons reçu un certain nombre d'entrepreneurs. Certains attendent un engagement financier très important de la part de la Ville pour la réalisation des travaux, supérieurs à 1,5 million d'euros. D'autres pourraient s'y installer, mais en échange d'une cession pure et simple du bien. Vous le voyez, la Ville ne reste pas indifférente au devenir de cette ancienne gare. Elle sera bientôt amenée à statuer, une fois connue la position de la Région. »

Monsieur de la RONCIÈRE remercie Monsieur VILLEMUR.

La séance est levée le 30 mars 2017 à 22 heures 15.

Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité (1 abstention : M. DELACOUR), en séance du Conseil Municipal du 18 mai 2017.